



Doc. 13041

02 octobre 2012

La pauvreté des enfants:une cause de violations continues des droits humains et un obstacle à l'épanouissement des enfants

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Sur 100 millions de jeunes ayant moins de 18 ans dans l'Union européenne, près de 20,5 % se trouvent en situation de pauvreté en 2012. L'UNICEF affirme qu'actuellement, dans les pays en développement, près d'un enfant sur trois vit avec moins d'un dollar par jour. La situation précaire de nombreuses familles mène à des difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation, et favorise l'exploitation enfantine, qu'elle soit d'ordre sexuel ou commercial.

La protection des enfants et la défense de leurs droits fondamentaux sont des priorités du Conseil de l'Europe, notamment à travers le programme « Construire une Europe avec et pour les enfants » et sa Stratégie 2012-2015. Dans sa Résolution 1800 (2011) sur « Combattre la pauvreté », l'Assemblée parlementaire appelait déjà les Etats membres à s'engager à mettre fin à la pauvreté des enfants d'ici à 2025.

Le processus d'éradication de la pauvreté des enfants implique un soutien complet aux familles dont le mal-être se répercute sur les enfants. Il faut suivre une approche multidimensionnelle visant à garantir une égalité d'opportunités à tous les enfants en vue de leur développement. Aider les familles à améliorer leurs conditions de vie, par exemple par la recherche d'emploi ou d'un logement décent, leur permettrait d'élever les enfants dans un environnement stable et sain, et interromprait la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. L'égalité des chances doit également être assurée à tous les enfants en matière d'accès à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé.

L'Assemblée appelle tous les Etats membres à poursuivre de façon déterminée la lutte contre la pauvreté des enfants, surtout par des stratégies nationales ciblées et à s'assurer que la pauvreté est prise en compte dans les travaux du Conseil de l'Europe comme l'une des causes des violations des droits de l'enfant.

